

**Service instructeur**  
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

6<sup>ème</sup> **Commission** - N° CG-2012-6-6-4

**Service consulté**

**BUDGET PRIMITIF 2013**  
**ENVIRONNEMENT NATUREL**

Résumé : Le présent rapport regroupe l'ensemble des interventions de notre collectivité en faveur de la préservation de la biodiversité et de la gestion des milieux naturels ainsi que de l'éducation à l'environnement.

Pour mener à bien les actions qui découlent de ces politiques une autorisation de programme de 1 550 000 € et des crédits de paiement de 780 000 € sont nécessaires en investissement pour cette politique, ainsi que 3 101 000 € en crédits de fonctionnement, le montant des recettes attendues étant de 3 316 0000 €.

**I – C031 : Education à l'Environnement**  
**(AP : 150 000 € - CP : 130 000 € - F : 841 500 €)**

Le Haut-Rhin compte une douzaine de structures assurant à titre principal des actions d'éducation à l'environnement, dont 5 sont à ce jour labellisées CINE (Centre d'Initiation à la nature et à l'Environnement). Les actions réalisées ont un impact important sur les populations notamment scolaires et sont en augmentation par rapport aux années précédentes (110 000 journées-participants pour environ 133 000 personnes). Afin de poursuivre une politique volontariste en la matière, l'inscription de 971 500 € de crédits serait nécessaire (en diminution de 8 % en 2 ans), dont :

- 841 500 € de fonctionnement,
- 130 000 € d'investissement.

**Bilan 2012**

Préambule : Aucun grand chantier d'investissement n'a été engagé en 2012. L'année se caractérise par un fort investissement humain au sein des structures, dans un contexte budgétaire tendu ne permettant plus d'embauche d'animateurs supplémentaires alors que la demande reste toujours en croissance.

- Concernant la maison éclusière d'HIRTZFELDEN, le chantier de réhabilitation a démarré, comme prévu, en avril 2011 et devrait s'achever courant du 1<sup>er</sup> semestre 2013.
- Le Conseil Général a accueilli, en octobre, l'Université de l'Education à l'Environnement, organisée par l'ARIENA. Cette manifestation a rassemblé les

professionnels de l'animation et les techniciens des collectivités concernées issus de toute la France.

- En matière de communication environnementale, l'année 2012 a permis :
  - la diffusion de la nouvelle plaquette pédagogique sur les « Haies », en partenariat avec le Conseil Général du Bas-Rhin,
  - le démarrage des travaux pour la prochaine plaquette pédagogique consacrée aux « Insectes pollinisateurs »,
  - la sortie de l'exposition « Batraciens » dans 12 manifestations différentes,
  - la création d'une nouvelle exposition itinérante consacrée aux arbres remarquables, laquelle est déjà très demandée,
  - la participation à la manifestation « Forêts en fête » organisée à THANNENKIRCH à la mi-octobre avec la création de panneaux présentant l'action du Département en faveur de son patrimoine forestier,
  - la diffusion de divers supports de communication en matière d'environnement et de cadre de vie lors de la journée à destination des secrétaires de mairie en fin septembre,
  - la diffusion de l'ouvrage « Arbres remarquables dans le Haut-Rhin ». Les ventes 2012 ont d'ores et déjà permis de couvrir les frais de réalisation et d'impression de l'ouvrage. La collaboration avec les Archives Départementales, qui mettent leur régime de recettes à disposition, est à souligner.

### **Propositions 2013 :**

#### En investissement :

L'année 2013, comme l'année précédente, ne devrait pas connaître de gros investissements hormis le CINE d'HIRTZFELDEN pris en charge par le budget de la Direction de l'Architecture. Les contributions demandées seront concentrées sur les mises aux normes des lieux d'accueil et d'animation et sur les équipements pédagogiques. Il est proposé d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme (AP) de 150 000 € et d'inscrire 130 000 € en crédits de paiement pour le soutien aux divers investissements matériels effectués par les structures d'éducation à l'environnement en 2013.

#### En fonctionnement :

Il est proposé d'inscrire 841 500 € de crédits de fonctionnement en 2013, qui incluent :

- l'aide au fonctionnement des CINE (maintien du plafond de 78 200 €/an, identique aux années précédentes) et des autres structures participant au programme d'éducation à l'environnement dont les fermes pédagogiques VIA la FERME et CLE DES CHAMPS. Les dotations correspondantes se situent au total à environ 644 000 €,
- l'aide au fonctionnement de l'Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace (ARIENA) en tant que tête de réseau mandatée par les collectivités pour un montant qui devrait rester calé sur les dotations des années précédentes, à savoir environ 146 000 €,
- des demandes ponctuelles, pour actions et manifestations de niveau régional, pour un montant d'environ 13 000 € seront traitées en cours d'année,

- le programme commun Haut-Rhin/Bas-Rhin de communication pédagogique sur l'environnement (cité plus haut) pour un montant de 38 500 €.

La répartition détaillée de ces crédits sera examinée par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne avant d'être soumise à la Commission Permanente pour décision et attribution.

## **II – C032 : Soutien à la vie associative et aux collectivités** **(AP : 100 000 - CP : 250 000 € - F : 1 968 500 €)**

Divers syndicats mixtes et associations présentent des demandes de soutien financier relatives à des actions en faveur de la protection de la nature et des paysages. Le monde associatif ainsi que les syndicats mixtes, Brigade Verte et Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) sont partenaires du Conseil Général pour la mise en œuvre et le suivi d'actions d'intérêt collectif dans le domaine de la protection de la nature.

La nouvelle charte 2010-2022 du PNRBV a été validée en 2012 par l'Etat après deux ans de tractations et malgré les réserves émises par le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN).

La Brigade Verte a connu de nombreuses réorganisations, après l'élection du Président en 2011. En effet, en 2012, le poste d'ESCHENTZWILLER a changé de responsable, le poste de BENNWIHR a déménagé à SIGOLSHEIM, le poste de COLMAR a vu ses locaux entièrement réhabilités par la municipalité.

### **Bilan 2012**

- Poursuite de la restauration des anciens milieux rhénans de la Petite Camargue Alsacienne (participation du Département aux travaux pour 10 000 €).
- Conservatoire Botanique Alsacien (CBA) : la Présidente Mme THOMAS a été élue et le directeur recruté fin 2011. La structure est opérationnelle en 2012 avec l'embauche d'une chargée d'études et l'élaboration d'un programme de travail complet.
- Des partenariats ponctuels importants ont été mis en œuvre avec l'association BUFO (surveillance épidémiologique des batraciens) et la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (inventaire de la faune piscicole de nos rivières).

### **Propositions 2013 :**

Comme les années passées, pratiquement toutes les aides accordées seront cadrées par des conventions annuelles ou pluriannuelles, assorties de contrats d'objectifs spécifiques et de critères d'évaluation des actions engagées.

Il vous est proposé d'inscrire un montant de 2 218 500 € pour soutenir les actions présentées par les syndicats mixtes et les associations, dont :

- 1 968 500 € en fonctionnement,
- 250 000 € en investissement.

L'enveloppe de fonctionnement est en légère baisse par rapport aux deux derniers exercices (2 %) et il vous est proposé de reconduire à l'identique, pour la deuxième année consécutive, les participations statutaires à la Brigade Verte et au PNRBV.

L'enveloppe consacrée à l'investissement est reconduite en lien avec la reconstruction de la SPA de COLMAR. Il est rappelé que notre subvention à la Communauté d'Agglomération de COLMAR (maître d'ouvrage) a été votée à hauteur de 523 800 € Les

travaux proprement dits ont commencé en septembre 2011 et devaient s'achever fin 2012. Un important retard du chantier a été engendré par la découverte d'un dépôt de matières polluantes lors des travaux de terrassement. La fin de chantier est maintenant programmée pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2013.

### **II.1. Les associations et communes/EPCI (AP antérieures affectées - CP : 240 000 € - F : 343 500 €)**

Il vous est proposé d'adopter une enveloppe globale de fonctionnement de 343 500 € dont 340 000 €, (soit une baisse de 23 500€ par rapport au BP 2012) pour les associations et 3 500 € pour les cotisations à verser en 2013 à diverses associations dont le Département est membre, notamment l'Association Nationale des Commissions Locales d'Information (ANCLI), le Pan Européen Forest Certification (PEFC), l'Association pour la Réintroduction de la Cigogne en Alsace Lorraine (APRECIAL).

L'enveloppe proposée pour l'investissement est de 240 000 € dont 80 % seront consommés par le projet « nouvelle SPA de Colmar et environs » citée plus haut. La répartition des crédits sera examinée par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne avant d'être soumise à la Commission Permanente pour décision et attribution. A titre indicatif, environ 12 associations ont été aidées en 2012. Les principales associations ayant été soutenues sont L'APRECIAL, la petite Camargue Alsacienne, Saumon Rhin, ODONAT et la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

### **II.2. Les syndicats mixtes (AP : 10 000 € - CP : 10 000 € - F : 1 615 000 €)**

L'enveloppe relative à d'éventuels investissements s'élève à 10 000 € et celle de fonctionnement à 1 615 000 €.

#### **La Brigade Verte**

La subvention accordée au syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux était en 2012 de 1 434 463 €, inchangée par rapport à 2011. Pour 2013, je vous propose de reconduire notre participation à l'identique à cette structure.

L'audit organisationnel et financier de la Brigade Verte lancé en 2007 a débouché en 2009, puis 2010, sur des propositions opérationnelles formulées par un comité de pilotage présidé par M. HABIG. Elles ont été présentées au Président et aux Vice-Présidents de la Brigade Verte qui ont approuvé globalement le cadrage statutaire et managérial proposé, mais n'ont pas débouché sur des changements concrets du fait de la difficulté d'obtenir un consensus sur le calcul des cotisations communales. En 2013, un travail du même type, mais circonscrit aux communes concernées par la lutte anti-moustiques, sera entrepris, afin de mettre à jour les calculs de cotisations.

#### **Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV)**

Le PNRBV intervient dans l'aménagement de l'espace, la gestion des paysages, la préservation et la sensibilisation aux patrimoines naturel et culturel, le développement local et touristique, ainsi que la promotion des activités se déroulant sur son territoire.

Le syndicat mixte du PNRBV, dont notre collectivité est membre, a adopté sa nouvelle Charte en Comité syndical en septembre 2010. La Commission Permanente a délibéré favorablement sur ce texte en 2011. Le Conseil National pour la Protection de la Nature (CNPN) et la Fédération des Parcs Naturels Régionaux ont rendu leur avis en fin 2011 mais ce n'est qu'en 2012 que le Ministère a validé cette nouvelle charte.

La contribution statutaire du Département évoluait, jusqu'en 2011, en fonction de l'indice INSEE de consommation des ménages. Celle-ci n'a pas évolué en 2012. Il vous est proposé de reconduire, en 2013, la même participation, soit 156 670 €.

### **II.3. Le Conservatoire Botanique Alsacien (CBA) (F 10 000 €)**

Le CBA achève sa première année de plein exercice. La contribution du Département en 2012 a été conforme au schéma financier adopté initialement, soit 8 850 € en investissement et 8 000 €/an en fonctionnement. Mme Nicole THOMAS, Conseillère Régionale, a été élue à la Présidence. Le directeur a pris ses fonctions en décembre 2011 et une technicienne « botaniste » a été embauchée à plein temps courant 2012. Il est à noter que les collections et cultures des conservatoires botaniques de MULHOUSE et de la CUS ont été mises à disposition du CBA.

Conformément aux décisions prises antérieurement sur ce dossier, la contribution au fonctionnement ne pourra excéder 10 000 €, la contribution à l'équipement restant à définir selon les besoins.

### **III – C033 : La préservation du patrimoine naturel**

**(AP : 1 300 000 € - CP : 400 000 € - F : 291 000 € - R : 3 316 000 €)**

Cette rubrique regroupe l'ensemble des actions menées et/ou soutenues par le Département en faveur de la gestion et de la préservation des milieux naturels remarquables mais également dits ordinaires ; il s'agit notamment de la politique des espaces naturels sensibles (ENS), des acquisitions de sites naturels et des travaux d'entretien ou de renaturation, du partenariat avec le Conservatoire des Sites Alsaciens, des études ainsi que des opérations menées en faveur du patrimoine arboré : plantations de haies, de vergers, opération « des arbres pour la Sainte Catherine ».

Il vous est proposé de répartir les crédits départementaux consacrés à la politique de préservation du patrimoine naturel haut-rhinois de la manière suivante en 2013 :

- 1 300 000 € en AP dont 1 000 000 € pour l'investissement direct (C133) et 300 000 € pour les investissements indirects (C233)
- 400 000 € en CP pour l'investissement
- 291 000 € en fonctionnement
- 3 316 000 € en recettes (3 200 000 € de « TDENS », 70 000 € de vente de bois à l'occasion des travaux forestiers et 46 000 € pour les îlots de sénescence) ; dans le cadre des travaux forestiers entrepris en zone Natura 2000, des recettes supplémentaires seront éventuellement à inscrire en DM1.

#### **III.1. Le Conservatoire des Sites Alsaciens**

**(AP : 25 000 € - CP : 25 000 € - F : 271 000 €)**

Le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA), partenaire du Conseil Général et dont notre collectivité est membre statutaire, assure un rôle de gestion patrimoniale des milieux naturels. La subvention départementale contribue aux actions suivantes :

- La gestion d'un réseau d'espaces naturels remarquables (entretien des sites, suivi scientifique, plans de gestion), location de terrains, fonctionnement, postes de techniciens et de secrétariat, poste FONJEP (Fonds de coopération de la Jeunesse et

de l'Education Populaire). Après la convention cadre triennale 2010-2012, il conviendra d'établir une nouvelle convention pour la période 2013-2015. Les montants alloués pour 2013 seront déterminés lors des discussions pour la convention annuelle correspondante en Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne, avant soumission au vote de la Commission Permanente mais ne pourront pas excéder les crédits accordés en 2012.

- Des travaux de renaturation de milieux, d'aménagements pour l'accueil du public seront réalisés en 2013 et nécessiteront l'inscription de crédits de paiement constants par rapport à 2012 et estimés à 25 000 € au maximum.

### **III.2. Les espaces naturels remarquables**

**(AP : 1 185 000 € - CP : 285 000 € - F : 5 000 € - R : 3 316 000 €)**

Les actions relatives aux espaces naturels remarquables correspondent à la création des zones de préemption et aux acquisitions de terrains ainsi qu'aux travaux de restauration écologique, de délimitation des terrains, de mise en place d'infrastructures pour l'accueil du public et de collecte de données complémentaires sur les espaces naturels propriétés du Département. 1 573 ha d'espaces naturels ont été acquis à ce jour dont 481 ha sont gérés en direct.

#### **III.2.1 La création des zones de préemption et les acquisitions de terrains (ENS)**

**(AP : 957 000 € - CP : 57 000 € - R : 3 216 000 €)**

#### **Bilan 2012**

- La commune de WITTERSDORF a bénéficié d'une aide financière de 2 185 € de la part du Département dans le cadre du GERPLAN pour l'acquisition de terrains situés dans un ENS.
- Les terrains suivants ont pu être acquis cette année :
  - une parcelle de 21,27 hectares à WEGSCHEID située dans l'ENS du Rossberg pour 49 481 €,
  - deux parcelles à URBES sises dans l'ENS du See d'URBES d'une surface de 24,68 ares pour 1 334 €.
- Des échanges de terrain ont eu lieu cette année sur les communes de PULVERSHEIM et STAFFELFELDEN et ont permis au Département de récupérer la gestion de 28,11 ha de forêt présentant un intérêt environnemental.
- La Brigade Verte a intensifié la surveillance sur les terrains du Département, ainsi que les ENS créés.
- La recette relative à la taxe d'aménagement (ex TDENS) instaurée au début de l'année 2007 et modifiée en 2011, s'élève pour les 7 premiers mois de l'année 2012 à 1 914 513 €. Il convient cependant de soustraire à cette somme, les 290 000 € correspondants à la part du CAUE.

#### **Propositions 2013 :**

Une AP de 957 000 € est proposée pour 2013. Les crédits de paiement prévus pour ces actions sont de 57 000 € pour 2013, dont 2 000 € pour les frais d'insertion dans la presse et 5 000 € au titre des subventions en faveur des communes qui acquièrent des terrains au sein de ENS dans le cadre d'un GERPLAN. Les communes de BARTENHEIM, BRUNSTATT, BUSCHWILLER et HEIDWILLER ont contacté le SEA pour la création d'un périmètre de préemption sur leur ban communal.

L'inscription de crédits de paiement complémentaires pourra faire l'objet d'un examen lors de la DM1 en fonction des opportunités d'acquisition.

Les recettes attendues en 2013 au titre de la « TDENS » s'élèvent à 3 200 000 €.

**III.2.2. Les travaux de restauration écologique, gestion courante, délimitation des terrains, mise en place d'infrastructures pour l'accueil du public et collecte de données complémentaires sur les espaces naturels propriétés du Département**  
**(AP : 228 000 € - CP : 228 000 € - F : 5 000 € - R : 116 000 €)**

**Bilan 2012**

- Plusieurs propriétés du Département, notamment celles ouvertes au public, ont fait l'objet des interventions programmées dans leur plan de gestion. Les sites suivants ont bénéficié de ces travaux :
  - le Bollenberg à ROUFFACH,
  - les berges de la Fecht à AMMERSCHWIHR,
  - le See d'URBES,
  - la cascade du Heidenbad à WILDENSTEIN,
  - la Thur à CERNAY,
  - la Doller à BURNHAUPT et SCHWEIGHOUSE-PRES-THANN.
  - la carrière de ROUFFACH-WESTHALTEN,
  - la carrière de TAGOLSHEIM,
  - le Bluttenberg à ILLFURTH.
- Base de données des propriétés à vocation nature du Département mise à jour en lien avec la DPS ;
- Recueil des données naturalistes des sites naturels du Département mis en forme ;
- Travaux de signalétique des sites naturels du Département poursuivis et achevés ;
- Inventaire des sites naturels présentant un risque en terme de sécurité pour le grand public.
- Equipements pédagogiques et d'informations renouvelés sur certaines propriétés du Département (See d'URBES)
- Suivi et gestion des espaces naturels départementaux assurés par les agents du SEA en liaison avec les différents gestionnaires (CSA, ONF) et intervenants (ADEIS, entreprises prestataires) ; 481 ha ont cependant été gérés en direct par le service.

**Bilan pour les forêts départementales :**

- Certification FSC (Forest Stewardship Council) : un 2<sup>ème</sup> audit a été réalisé par le bureau d'étude Suisse FOREST IMO en juin 2012 sur la totalité des forêts soumises au régime forestier (660 ha) pour confirmer la certification FSC engagée en 2011 sur la gestion des forêts départementales. Le service de contrôle de l'IMO a prolongé la certification obtenue en 2011 (coût de cet audit 2 480 €).
- Adhésion à PEFC : renouvellement en 2012 pour la totalité des forêts soumises au régime forestier (660 ha). Coût de cette adhésion : 75 €.
- L'adhésion à la charte Natura 2000 en juillet 2011 pour les forêts situées en site Natura 2000 (330 ha dans la vallée de la Doller) a permis l'exonération de la taxe foncière sur ces forêts pour 2012 (1 708 €).

- Adhésion à PRO SYLVA France (205 €).
- Participation à la manifestation « Forêt en fête » du 19 au 21 octobre 2012 à THANNENKIRCH avec une exposition sur les arbres remarquables et les actions en faveur de la naturalité dans les forêts départementales.
- Le Préfet de la Région Alsace a approuvé par arrêté du 31 janvier 2012 le plan d'aménagement de la forêt départementale du Hohlandsbourg pour la période 2010-2029 et par arrêté du 5 mars 2012 le plan d'aménagement de la forêt départementale de la Vallée de la Doller pour la période de 2010 à 2029.
- L'exploitation des forêts en 2011 a engendré une recette par la vente des bois en 2012 de 68 156 € TTC.
- Des travaux patrimoniaux sont programmés en octobre-novembre dans les différentes forêts départementales pour un montant HT estimé à 135 867 € HT (compte tenu de l'incertitude de la vente des bois d'œuvre avant leur exploitation, ce montant pourra varier. A cette somme se rajoutera également l'intervention du géomètre pour l'ouverture de limites de parcelles forestières) :
- Il a été proposé de créer 3 îlots de sénescence sur 39,28 ha engendrant une non exploitation des arbres durant 30 ans (7 ha dans le massif du Riesenwald et 32,28 ha dans le massif de LAUW).
- Pour compenser la perte financière liée à la création de ces 3 îlots, 2 dossiers de demande de subvention ont été déposés mais non encore octroyés : auprès de la DDT (subvention Etat-Europe) pour l'îlot de 4 ha soit 16 000 € et auprès de la FFSA (Fédération Française du Sport Automobile) dans le cadre de la compensation carbone liée au Rallye Automobile d'Alsace soit 30 000 €.
- Afin de financer les travaux patrimoniaux en faveur de la biodiversité et du Grand Tétrás dans le massif de la Haute-Bers, forêt située en zone Natura 2000, un dossier a été déposé auprès de la DDT pour bénéficier d'une aide de l'Etat et de l'Europe dans le cadre des Contrats Natura 2000 pour un montant de 64 000 € HT. Cette subvention n'a pas encore été attribuée.
- Toujours dans le cadre de la restauration de l'habitat du Grand Tétrás sur le massif de la Haute Bers, un dossier a été déposé auprès du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement pour financer des travaux de génie écologique en 2013. Sur les 60 000 € demandés correspondant aux travaux de restauration, une subvention de 48 000 € a été accordée à l'ONF pour réaliser et suivre les travaux ; les 12 000 € (20 %) restants seront à la charge du Département du Haut-Rhin.

### **Propositions 2013 :**

Il conviendrait d'inscrire 228 000 € de CP (200 000 € pour les travaux de valorisation des propriétés départementales et 28 000 € pour des acquisitions de bois et forêts) et 5 000 € de crédits de fonctionnement pour des travaux de maintenance des sites.

Ces crédits seront notamment consacrés à la poursuite des opérations de réhabilitation écologique sur des sites naturels du Département. Des discussions sont en cours avec le propriétaire du garage situé à proximité des étangs à ALTENACH pour en assurer le rachat puis la réhabilitation en observatoire. Cet équipement permettra alors à la Maison de la Nature du Sundgau basé à ALTENACH de développer ses activités nature sur le site et améliorera l'ouverture au public de ce site. Une réflexion sur la modernisation des équipements pédagogiques et la modernisation du tracé du sentier du site de la cascade de l'Heidenbad à WILDENSTEIN est en cours. La mise en sécurité du site de la carrière de ROUFFACH-WESTHALTEN sera entreprise.

Des travaux seront également programmés dans les forêts départementales afin de sécuriser les voies fréquentées par le public, d'assurer la gestion courante, de valoriser

et de diversifier les milieux forestiers du Schrankenfels, du Hohlandsbourg et de la Vallée de la Doller.

Des recettes de 116 000 € sont également attendues pour la vente de bois résultant de l'exploitation réalisée en 2012 dans les différents massifs forestiers (70 000 €), le soutien financier de la FFSA pour la création d'un îlot de sénescence (30 000 €) et les aides pour les dossiers déposés au titre de Natura 2000 (16 000 €).

### **III.2.3. Récapitulatif :**

Au total, pour les espaces naturels remarquables, les besoins de crédits s'élèveraient à 285 000 € de CP pour l'investissement et 5.000 € pour le fonctionnement

### **III.3. Valorisation du patrimoine arboré hors milieux forestiers (AP : 90 000 € - CP : 90 000 €)**

Depuis 1986, le Conseil Général mène et/ou soutient des actions concrètes pour la valorisation du patrimoine arboré et du paysage rural (plantation d'arbres, maintien de haies et de bosquets, vergers écoles, protection et entretien du patrimoine arboré remarquable...), dans le souci de préserver l'environnement et les paysages caractéristiques du Haut-Rhin.

- L'opération « Sainte Catherine » (70 000 €) à destination du grand public, initiée en 2001 et reconduite chaque année depuis lors compte tenu du vif succès rencontré conforte notre politique de valorisation du patrimoine arboré puisque, depuis 12 ans, 38 000 fruitiers hautes tiges et 6 500 arbustes ont été plantés dans le département.
- A travers l'opération « Vivent les vergers » en lien avec la démarche GERPLAN (20 000€), les actions menées et/ou soutenues portent sur la réalisation des inventaires vergers, l'achat groupé de fruitiers haute tige et d'arbustes et la remise en état de vergers.

#### **Bilan 2012**

2.500 arbres fruitiers hautes tiges et 2000 arbustes (61.256 € TTC) ont été distribués aux particuliers.

#### **Propositions 2013 :**

Dans le cadre du marché passé pour 2012-2013, il est prévu en 2013, la commande de 2.500 fruitiers (1.200 pommiers, 1.200 poiriers et 100 pêchers de vignes pour le secteur des collines) et de 2.000 arbustes (fusain, viorne lantane, cornouiller mâle, bourdaine, noisetier et cornouiller sanguin).

- Il convient également de rappeler que le SEA assure l'expertise indispensable à la bonne gestion des 19.600 arbres d'alignement plantés le long des Routes Départementales (RD), des aménagements paysagers routiers (haies, bosquets,...) et des 8.700 arbres des collèges et autres propriétés départementales de manière à garantir la sécurité des biens et des personnes, mais aussi de conserver une véritable trame verte qui irrigue le Haut-Rhin.

**III.3.3 Récapitulatif :** au total, les besoins de CP s'élèvent à 90.000 € pour l'investissement.

#### **III.4. La réalisation d'études d'aide à la décision (F 15 000 €)**

Il vous est proposé d'inscrire pour 2013 un crédit de 15 000 € destiné à la réalisation d'études qui contribuent au calage et à l'amélioration des actions menées et/ou soutenues par le Département. Ces études permettent également de faire le bilan de nos opérations, notamment l'évaluation de la démarche GERPLAN.

#### **En conclusion, je vous propose :**

- D'ouvrir une nouvelle autorisation de programme de 150 000 € pour le programme d'éducation à l'environnement et d'inscrire un crédit de 130 000 € au titre des investissements, de 841 500 € au titre du fonctionnement dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1 ;
- D'ouvrir une nouvelle autorisation de programme de 100 000 € pour le soutien à la vie associative et aux collectivités et d'inscrire un crédit de 250 000 € au titre des investissements et de 1 968 500 € au titre du fonctionnement, dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1 ;
- De donner délégation à la Commission Permanente pour l'attribution aux différents bénéficiaires des crédits en faveur de l'éducation à l'environnement et du soutien à la vie associative et aux collectivités sur avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne ;
- De donner délégation à la Commission Permanente pour valider les diverses conventions de partenariat et de m'autoriser à les signer ;
- D'ouvrir, pour la préservation du patrimoine naturel, une autorisation de programme globale de 1 300 000 € et d'inscrire un crédit de 400 000 € au titre des investissements, de 291 000 € au titre du fonctionnement et 3 316 000 € en recettes, dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1 ;
- De prévoir, le cas échéant, une inscription de crédits supplémentaires en DM1 pour la poursuite du programme d'acquisitions foncières et de recettes pour les financements recherchés dans le cadre des travaux d'amélioration des milieux forestiers.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

## RAPPORT ENVIRONNEMENT NATUREL

## ANNEXE FINANCIERE

N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
2062	204	20421	738	C231		Education à l'Environnement (Associations) Etudes	60 000,00 €
		20422				Education à l'Environnement (Associations) Travaux	20 000,00 €
		204141				Education à l'Environnement (communes) Etudes	30 000,00 €
		204142				Education à l'Environnement (communes) Travaux	20 000,00 €
			<b>AP 2013</b>	<b>150 000,00</b>		<b>TOTAL C031</b>	<b>130 000,00 €</b>
N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
2072	204	204141	738	C232		Soutien à la vie associative (communes) Etudes	0,00 €
		204142				Soutien à la vie associative (communes) Travaux	200 000,00 €
		20421				Soutien à la vie associative (droit privé) Etudes	0,00 €
		20422				Soutien à la vie associative (droit privé) Travaux	40 000,00 €
		204151				Soutien à la vie associative (SM) Etudes	0,00 €
		204152				Soutien à la vie associative (SM) Travaux	10 000,00 €
			<b>AP 2013</b>	<b>100 000,00</b>		<b>TOTAL C032</b>	<b>250 000,00 €</b>
N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
2081	20	2033	738	C133		Frais d'insertion	2 000,00 €
	21	2117				Acquisition bois et forêts	28 000,00 €
	21	2118				Acquisition foncieres	50 000,00 €
	21	2121				Acquisition des arbres Ste Catherine	70 000,00 €
	21	2128				TX de valorisation des propriétés DPT68	200 000,00 €
			<b>s/t AP 2013</b>	<b>1 000 000,00</b>		<b>s/total</b>	<b>350 000,00 €</b>
2082	204	204141	738	C233		Subv.acquisition foncières( communes) Etudes	5 000,00 €
		204142				Valorisation Patrimoine arboré (communes) Travaux	15 000,00 €
		20421				Valorisation Patrimoine arboré (droit privé) Etudes	5 000,00 €
		20422				CSA TX sur terrains non DPT (droit privé) Travaux	25 000,00 €
			<b>s/t AP 2013</b>	<b>300 000,00</b>		<b>s/total</b>	<b>50 000,00 €</b>
			<b>AP 2013</b>	<b>1 300 000,00</b>		<b>TOTAL C033</b>	<b>400 000,00 €</b>
			<b>Total C03</b>	<b>1 550 000,00</b>			
<b>Total général Investissement du C03</b>							<b>780 000,00 €</b>

N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
2067	65	6574	738	C731	C03	Education à l'Environnement (Associations)	775 000,00 €
		65734				Education à l'Environnement (communes et structures communales)	28 000,00 €
							<b>803 000,00 €</b>
2066	011	6238	738	C631	C03	Actions de Communication	38 500,00 €
							<b>38 500,00 €</b>
<b>TOTAL CO3 (C031)</b>							<b>841 500,00 €</b>

N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
2077	65	6574	738	C732	C03	Soutien à la vie associative (Associations)	340 000,00 €
		65734				Soutien à la vie associative (communes et structures communales)	0,00 €
		6561				Soutien à la vie associative (SM) Brigades Vertes + PNRBV	1 615 000,00 €
		65738				Soutien à la vie associative (gip)	10 000,00 €
							<b>1 965 000,00 €</b>
2076	011	6281	738	C632	C03	Concours divers et cotisations	3 500,00 €
							<b>3 500,00 €</b>
<b>TOTAL CO3 (C032)</b>							<b>1 968 500,00 €</b>

N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
2087	65	6574	738	C733	C03	CSA (poste, gestion, location, fonjep)	271 000,00 €
		6574				Aides pour entretiens haies( Privé)	0,00 €
		65734				Aides pour entretiens haies (Communes et structures communales)	0,00 €
							<b>271 000,00 €</b>
2086	011	617	738	C633	C03	Etudes	15 000,00 €
		61523				Maintenances propriétés dept 68	5 000,00 €
							<b>20 000,00 €</b>
<b>TOTAL CO3 (C033)</b>							<b>291 000,00 €</b>
<b>Total général fonctionnement du C03</b>							<b>3 101 000,00 €</b>

N° de transpo	Service	Libellé du Service	Politique	Imputation	2012	Objet de la recette
2066	112	SEA	C631	70/7088/738	0,00 €	Vente du guide des arbres remarquables
2086	112	SEA	C633	73/7323/738	3 200 000,00 €	Taxe départementale sur les ENS
2086	112	SEA	C633	70/738/7022	70 000,00 €	Produit de la vente du bois
2086	112	SEA	C633	74/74788/738	30 000,00 €	Ilots de sénescence
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>					<b>3 300 000,00 €</b>	
2081	112	SEA	C133	13/1311/738	16 000,00 €	Ilots de sénescence
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>					<b>16 000,00 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>3 316 000,00 €</b>	

